



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2022

Grenelle des violences conjugales :

Avec le soutien de l'Etat, les deux centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales franciliens sont structurés et opérationnels

Le Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019 a permis le lancement de nouveaux dispositifs comme les centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA). Identifiés comme un dispositif pertinent pour combattre les violences conjugales, 30 centres ont ouverts en France.

L'engagement de l'Etat a permis l'ouverture des 2 CPCA, maintenant opérationnels en Île-de-France et en capacité d'accompagner les personnes volontaires comme les personnes orientées par l'autorité judiciaire et/ou les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Ils bénéficient d'une subvention annuelle de plus de 312 000 euros.

À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive. En 2020 et 2021, le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances a lancé 2 appels à projets nationaux qui ont permis la **création de 2 CPCA en Ile-de-France** :

- le premier est porté par l'Association Régionale pour l'Insertion et l'Emploi (ARILE) et ESPERER 95, en partenariat avec douze associations qui mettent actuellement en œuvre les mesures concernant les auteurs de violences conjugales à la demande de l'institution judiciaire ;
- le second est porté par le Groupe SOS Solidarités et l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV).

Les 2 CPCA franciliens se sont structurés et offrent un accompagnement global et pluridisciplinaire composé d'**actions de responsabilisation** (stages, groupes de parole), et une prise en charge psychothérapeutique, médical et socio-professionnelle.

Dans ce contexte, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

qui pilote les 2 CPCA franciliens, a mis en place le **15 mars 2022 un webinaire de présentation du dispositif**. Introduit par Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ce temps fort de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes a réuni près de 200 acteurs franciliens (services de l'Etat, collectivités, associations).

A cette occasion, les associations porteuses des 2 CPCA ont présenté le fonctionnement, la prise en charge proposée ainsi que le mode de saisine du dispositif. Elles sont également revenues sur les modalités de collaboration entre les 2 CPCA à savoir proposer une offre commune avec :

- un nom unique « **Le CPCA d'Île-de-France** » ;
- une mutualisation des outils de communication et de saisines (site internet, réseaux sociaux, numéro de téléphone, adresse mail). La répartition des prises en charge se fera sur un double critère : l'association de permanence et /ou la nature de la prise en charge.

Depuis 2020 dans ces 2 CPCA, ce sont **près de 600 auteurs de violences ont bénéficié d'un accompagnement individualisé** pour ensuite, s'engager à suivre notamment des stages de responsabilisation, des parcours psychologique et/ou de soin en addictologie, des accompagnements socio-professionnels.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Coordonnées du CPCA d'Île-de-France ouvert aux particuliers (auteurs et leurs proches), associations, collectivités territoriales :

<https://cpca-idf.fr/>
contact@cpca-idf.fr
01 76 50 4 5 04

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)   

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15